



ARRÊTÉ N° 41-2023-12-26-00002

relatif à la modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant du Cher aval

LE PRÉFET DE LOIR-ET-CHER,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-48 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Xavier PELLETIER en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Patrick SEAC'H, directeur départemental des territoires de Loir-et-Cher ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027 approuvé par la Préfète de la région Centre-Val de Loire, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne, le 18 mars 2022 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2205-25-9 du 25 janvier 2005, fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Cher aval, et chargeant le Préfet de Loir-et-Cher de suivre pour le compte de l'État la procédure d'élaboration de ce SAGE ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2018 relatif à la composition des membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant du Cher aval, modifié le 12 janvier 2022 ;

Considérant que le représentant de Tours Métropole Val de Loire et le représentant du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, membres de la commission locale de l'eau, ont changé, il y a lieu de procéder à la modification de la composition de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin versant du Cher aval ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de Loir-et-Cher,

A R R Ê T É

Article 1 : Composition de la Commission Locale de l'Eau

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2018 sont remplacées par les dispositions suivantes :

1°) Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (32 membres)

a) représentants nommés sur proposition des associations départementales des maires :

Communes du Cher :

M. Serge PERROCHON
Maire de Nohant-en-Graçay

Communes de l'Indre :

M. Alain MOREAU
Maire-adjoint de Fontguenand

M. Philippe MÉTIVIER
Maire de Vatan

M. Philippe JOURDAIN
Maire de Val Fouzon

M. Hugues FOUCAULT
Maire de Bretagne

M. Jean-Marc SEVAULT
Maire de Villegongis

Communes d'Indre-et-Loire :

M. Pierre POUPEAU
Maire de Chenonceaux

Mme Corinne BISSON
Adjointe au Maire de Savonnières

M. Patrick de FRIBERG
Adjoint au Maire de Francueil

M. Ludovic DUBOIS
Adjoint au Maire de Civray-de-Touraine

M. Claude ABLITZER
Conseiller municipal d'Azay-sur-Cher

Communes de Loir-et-Cher :

M. Pierre BARBÉ
Maire de Saint-Loup-sur-Cher

M. Jean-François MARINIER
Maire de Monthou-sur-Cher

M. Olivier RACAULT
Maire de Faverolles-sur-Cher

M. Christian SAUX

Maire de Châteauvieux

Mme Nelly ANTOINE
Adjointe au Maire de Villefranche-sur-Cher

b) représentants des régions :

Conseil régional du Centre-Val de Loire :

M. Philippe FOURNIÉ
Conseiller régional, Vice-président du Conseil régional

c) représentants des départements :

Conseil départemental du Cher :

M. Didier BRUGERE
Vice-président du Conseil départemental
Conseiller départemental du canton de Dun-sur-Auron

Conseil départemental de l'Indre :

M. Claude DOUCET
Vice-président du Conseil départemental
Conseiller départemental du canton de Valençay

Conseil départemental d'Indre-et-Loire :

Mme Valérie GERVES
Conseillère départementale du canton de Loches

Conseil départemental de Loir-et-Cher :

M. Philippe SARTORI
Vice-président du Conseil départemental
Conseiller départemental du canton de Saint-Aignan

d) représentant de l'Établissement Public Loire :

M. Michel CONTOUR
Conseiller départemental du Loir-et-Cher

e) autres représentants :

Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry (Indre) :

M. Fabrice VAURY
Membre du bureau - Maire de Chabris

Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine (Indre-et-Loire) :

M. Lionel CHANTELOUP
Délégué du syndicat - Conseiller municipal de Bléré

Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais (Loir-et-Cher) :

M. Bruno MARECHAL
Maire de Villefranche-sur-Cher

Syndicat Mixte Interdépartemental du bassin du Cher Sauvage (Loir-et-Cher) :

Mme Françoise GILOT-LECLERC
Présidente du SMIBCS, maire de Gièvres

Syndicat Mixte Nouvel Espace du Cher (Indre-et-Loire) :

M. Marc MIOT
Délégué du syndicat - Adjoint au Maire d'Azay-sur-Cher

Syndicat Mixte du bassin du Nahon (Indre) :

M. Joël RÉTY
Président du Syndicat

Syndicat Mixte du Canal de Berry (Loir-et-Cher) :

M. Thibaut GASC
Président du Syndicat

Syndicat Intercommunal de l'Assainissement de l'Agglomération de Montrichard (Loir-et-Cher) :

M. Michel DUMONT-DAYOT
Membre du syndicat - Maire délégué de la commune de Bourré

Syndicat de la Vallée du Fouzon (Indre) :

M. Bernard MARCHAND
Délégué du Syndicat

Syndicat Mixte des bassins versants du Modon, de la Tourmente et de l'Indrois amont (Indre) :

M. Romaric BOUVARD
Président du Syndicat

Tours Métropole Val de Loire (Indre-et-Loire) :

M. Philippe CLEMOT
Vice-Président délégué

2°) Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (17 membres)

a) représentants des Chambres d'Agriculture :

Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher :

Le Président de la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher ou son représentant

Chambre d'Agriculture de l'Indre :

Le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Indre ou son représentant

b) représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Centre-Val de Loire :

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire ou son représentant

c) représentant de la Chambre de métiers et de l'artisanat Centre-Val de Loire :

La Présidente de la Chambre de métiers et de l'artisanat Centre-Val de Loire ou son représentant

d) représentants des associations syndicales de propriétaires ou représentants de la propriété foncière ou forestière :

Représentant des propriétaires :

Le Président de l'Association des Riverains de France ou son représentant

Représentant de la propriété forestière :

Le Président du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) d'Ile-de-France-Centre-Val de Loire ou son représentant

e) représentant des fédérations des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

Le Président de l'Association régionale des Fédérations départementales de Pêche et de protection du milieu aquatique Centre-Val de Loire ou son représentant

f) représentant des associations de protection de l'environnement :

France Nature Environnement Centre-Val de Loire :

La Présidente de France Nature Environnement Centre-Val de Loire ou son représentant

Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire :

Le Président du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire ou son représentant

g) représentant des associations de consommateurs :

Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir :

Le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Centre-Val de Loire ou son représentant

h) représentant des producteurs d'hydroélectricité :

Le Président de l'Association des Producteurs Autonomes Centre et Moyenne Loire ou son représentant

i) autres représentants :

Agence départementale du Tourisme de Touraine :

Le Président de l'Agence départementale du Tourisme de Touraine ou son représentant

Industries de carrières et matériaux de construction :

Le Président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction Centre-Val de Loire ou son représentant

Fédération Régionale des Chasseurs Centre-Val de Loire :

Le Président de la Fédération régionale des Chasseurs Centre-Val de Loire ou son représentant

Représentant des loisirs nautiques :

Le Président du Comité Régional Canoë-Kayak Centre-Val de Loire ou son représentant

Représentant des irrigants :

Le Président de la Commission départementale des irrigants de Loir-et-Cher ou son représentant

Association de sauvegarde des moulins à eau de Loir-et-Cher :

Le Président de l'Association de sauvegarde des moulins à eau de Loir-et-Cher ou son représentant

3°) Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (13 membres)

- la Préfète de la région Centre-Val de Loire, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne ou son représentant
- le Préfet du Cher ou son représentant
- le Préfet de l'Indre ou son représentant
- le Préfet d'Indre-et-Loire ou son représentant
- le Préfet de Loir-et-Cher ou son représentant
- le Directeur départemental des territoires du Cher ou son représentant
- le Directeur départemental des territoires de l'Indre ou son représentant
- la Directrice départementale des territoires d'Indre-et-Loire ou son représentant
- le Directeur départemental des territoires de Loir-et-Cher ou son représentant
- le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire ou son représentant
- la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ou son représentant
- le Directeur régional de l'Office Français de la Biodiversité Centre-Val de Loire ou son représentant
- le Directeur Général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Cher, de l'Indre, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, et mis en ligne sur les sites Internet www.cher.pref.gouv.fr, www.indre.pref.gouv.fr, www.indre-et-loire.pref.gouv.fr et www.loir-et-cher.pref.gouv.fr ainsi que sur le site GEST'EAU : www.gesteau.eaufrance.fr et le site du S.A.G.E. : www.sage-cher-aval.fr.

Article 3 : Exécution

Les Secrétaires généraux des Préfectures du Cher, de l'Indre, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire ainsi que les maires des communes concernées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées et notifié à chacun des membres de la Commission Locale de l'Eau.

Fait à Blois, le 26 DEC. 2023

Le directeur départemental des territoires
adjoint,

Patrice FRANÇOIS